

Trois corps de personnes disparues identifiés grâce à la banque de données ADN

Grâce à notre banque de données ADN pour les personnes disparues, trois corps inconnus ont été identifiés l'année dernière. Cette percée a été rendue possible suite aux échanges avec les banques de données étrangères.

Cette banque de données ADN est gérée par l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie. Opérationnelle depuis 2018, elle a pour objectif d'identifier les corps inconnus et de retrouver des traces de personnes disparues. Elle contient des profils ADN de corps non identifiés, de personnes disparues et de proches des personnes disparues. Après une modification de la loi sur l'ADN l'année dernière, les profils de notre banque de données belge sont maintenant également échangés avec les banques de données de l'organisation internationale de police Interpol.

L'un des résultats les plus remarquables de cet échange a été l'identification d'Angelique Hendrix. La jeune femme de 19 ans avait disparu le 13 juillet 1990 après avoir quitté à vélo la maison de ses parents à Stein, dans le Limbourg néerlandais. Les profils ADN de ses parents avaient été intégrés par le gouvernement néerlandais dans la banque de données d'Interpol. Un lien ADN a pu être établi entre les parents d'Angelique et un crâne trouvé le 20 mai 1991 à Maasmechelen.

De plus, notre banque de données ADN a aidé à identifier des corps dans deux autres dossiers. Les données ont pu être associées à une personne disparue et à une personne connue à l'étranger.

Quelques faits et chiffres :

- 50 nouveaux profils ont été ajoutés en 2024 à la banque de données ADN. Cela comprend 23 corps non identifiés, des traces de 11 personnes disparues et l'ADN de 16 proches de personnes disparues. Nous avons obtenu:
- 1 correspondance entre des restes humains et une personne disparue (au niveau national)
- 1 correspondance entre des restes humains trouvés en Belgique et une personne connue en France
- 3 correspondances entre des restes humains non identifiés (au niveau national). Ceux-ci restent à ce jour sans identité connue.

L'INCC continue à s'engager pour résoudre les affaires de disparition et apporter des réponses aux familles des personnes disparues.

Pourquoi si peu de profils ?

La banque de données des personnes disparues est ce qu'on appelle une banque de données dynamique, c'est-à-dire qu'une fois qu'un dossier est résolu, les données correspondantes sont effacées.

Contact : Séverine STEUVE – severine.steuve@just.fgov.be – GSM +32 470 21 35 61